

ATTESTATION SUR L’HONNEUR POUR LES VISITES EN MR-MRS (COVID-19)

Je soussigné(e) (Nom et prénom) (1)

venu(e) rendre visite à (Nom et prénom du résident)

ce (date et heure)

certifie sur l’honneur

- avoir pris connaissance des mesures spécifiques liées aux visites (cf. circulaire du 27 avril 2020 – Covid-19 (coronavirus) – Consignes relatives aux visites encadrées dans les établissements d’hébergement et d’accueil agréés en Wallonie), et m’engager à les respecter :
 - pratique de l’hygiène des mains à l’entrée et à la sortie de l’établissement, ainsi que, le cas échéant, à l’entrée et à la sortie de l’unité COVID
 - port d’une protection adéquate obligatoire (masque chirurgical, en tissu, visière)
 - principe de distanciation physique (1,5 m entre le résident et son visiteur)
 - interdiction des contacts physiques (hors situation de fin de vie)

- être informé des symptômes liés au COVID-19 tel que connus à ce jour (fièvre >37,7, toux, diarrhée, nausées, vomissements, nez qui coule, douleurs musculaires, nuque, jambes, ..., fatigue, mal de gorge, apparition de taches rouges (douloureuses ou pas) sur les mains/doigts) ;

- être conscient que si je présente l’un de ces symptômes, je fais courir un risque à mon proche et à l’établissement ;

- être informé que si j’ai été en contact, durant les 14 derniers jours, avec une personne de mon entourage testée positive au COVID-19 ou que si, durant les 14 derniers jours, j’ai été testé positif au COVID-19, la visite ne peut avoir lieu ;

- ne pas avoir ressenti de symptômes depuis 14 jours et avoir répondu honnêtement et correctement à cette attestation.

J’ai pris connaissance que le non-respect de ces directives entrainera le refus d’accès à l’établissement.

Fait à

Le

Signature du visiteur (ou, si mineur, de son représentant légal)

(1) Les données d’identification récoltées dans le présent document ont pour unique objectif de s’assurer que le visiteur a pris connaissance des diverses mesures spécifiques mises en place dans le cadre de la crise liée au coronavirus. Elles ne seront utilisées à aucune autre fin et ne seront conservées que le temps de la gestion de la crise sanitaire liée au coronavirus.